Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200072312-20250327-CC25-05bis-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/04/2025
Publication : 29/04/2025

Seine Normandie Agglomération

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Pièce 1

PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

Vu pour être annexé à la délibération du :

SOMMAIRE

Cadre réglementaire 3

Synthèse du diagnostic et des enjeux qui s'en dégagent 4

SNA UNE ALTERNATIVE DE DEVELOPPEMENT SUR L'AXE PARIS-NORMANDIE 6

1. SNA cultive sa spécificité rurale normande aux portes de l'Ile de France. 10

1.1. Des trames éco-paysagères renforcées pour une qualité environnementale et une identité réaffirmées 11

1.1.1. Les vallées : les sites majeurs de notre patrimoine paysager repositionnés au cœur de notre stratégie 11

1.1.2. Amplifier la valeur des espaces agricoles et naturels en associant qualité paysagère et qualité environnementale 12

1.1.3. Une singularité rurale confortée par des espaces de nature ordinaire facteur d'attractivité et de bien vivre 13

1.1.4. Un cadre de vie rural qui concilie paysage, environnement et santé 14

1.1.5. Révéler les patrimoines bâtis et paysagers de proximité 15

1.2. Des espaces ruraux ressources pour un développement résilient et équilibré 16

1.2.1. Une ressource sol durablement préservée… 16

1.2.2. …pour une production alimentaire diversifiée et en lien avec le territoire 17

1.2.3. … pour des espaces ruraux contributeurs à la transition énergétique 18

1.2.4. … pour des espaces ruraux protecteurs des ressources en eau 19

1.2.5. …pour des espaces ruraux accessibles et vecteurs de bien-être 20

2. SNA active les moteurs de développement métropolitain au bénéfice de tout le territoire 21

2.1. Des moteurs territoriaux pour capter et diffuser les dynamiques économiques 22

2.1.1. Le pôle vernonnais: une nouvelle manière de vivre la ville sur l'axe Seine 22

2.1.2. Pacy-sur-Eure et Les Andelys : des pôles urbains qui renouvellent leur attractivité 23

2.1.3. Vexin-sur-Epte (Ecos -Tourny) et Gasny : des pôles ruraux qui organisent leur complémentarité 24

2.1.4. Des sites à haut potentiel économique au bénéfice de l'ensemble du territoire 25

2.2. D'une "économie monde"… vers un écosystème économique davantage territorialisé et local 26
2.2.1. Des productions agricoles à plus forte valeur ajoutée par la structuration de filières aux débouchés régionaux et locaux..... 26
2.2.2. Des produits d'appel de notoriété nationale voire mondiale pour conforter notre écosystème touristique local..... 27
2.2.3. Des activités productives qui se développent à la faveur de nouvelles filières d'écologie industrielle et territoriale 29
3. SNA renforce ses complémentarités territoriales pour un espace de vie cohérent et distinctif..... 31
3.1. Des espaces de vie qui organisent la proximité de l'habitat et des services 32
3.1.1. Quatre espaces de vie à organiser 32
3.1.2. Des solidarités à renouveler pour faire vivre cette proximité 33
3.2. Un parc de logements renouvelé et diversifié pour pérenniser les équilibres démographiques 34
3.2.1. Faciliter l'accès au logement et fidéliser les ménages..... 34
3.2.2. Mobiliser en priorité les capacités urbaines existantes pour répondre aux besoins résidentiels 35
3.3. Des offres de mobilité rationalisées, mieux organisées et décarbonées36
3.3.1. Des besoins de mobilité atténués..... 36
3.3.2. Des offres de mobilité collective décarbonées à l'échelle de SNA et pour entrer-sortir du territoire..... 37
3.3.3. Des solutions "à la carte" et différenciées pour nos secteurs ruraux 38
3.3.4. Des offres de mobilités actives à renforcer et des offres innovantes à imaginer 38
Tableau de correspondance..... 40

Cadre réglementaire

L'ordonnance n°2020-744 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des schémas de cohérence territoriale (SCoT) vient en modifier le contenu.

Plus particulièrement, elle remplace le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) par le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS).

L'ensemble de ses dispositions entrera en vigueur le 1er avril 2021. Toutefois, l'article 7 précise que « *l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 du code de l'urbanisme ayant prescrit une procédure d'élaboration ou de révision antérieurement à l'entrée en vigueur de la présente ordonnance peut, tant qu'il n'a pas arrêté le projet prévu à l'article L. 143-20 du même code, décider de faire application des dispositions du code de l'urbanisme dans leur rédaction issue de la présente ordonnance, à la condition que le schéma entre en vigueur à compter du 1er avril 2021* ».

Seine Normandie Agglomération a prescrit le SCoT le 28 septembre 2017.

La procédure étant en cours avec un calendrier compatible avec les échéances fixées à l'article 7 précité, les élus ont décidé de faire application des nouvelles dispositions du code de l'urbanisme, dans leur rédaction issue de l'ordonnance n°2020-744 du 17 juin 2020.

→ Le présent document constitue la pièce 1 du Schéma de Cohérence Territoriale de Seine Normandie Agglomération. Il s'agit du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), rédigé suivant les dispositions suivantes du code de l'urbanisme telles qu'applicables à compter du 1er avril 2021 :

article L141-3 du code de l'urbanisme

« *Le projet d'aménagement stratégique définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent. Ces objectifs peuvent être représentés graphiquement. Ils concourent à la coordination des politiques publiques sur les territoires, en favorisant un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales, une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols, les transitions écologique, énergétique et climatique, une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie, une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux, ainsi qu'en respectant et mettant en valeur la qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages* ».

Synthèse du diagnostic et des enjeux qui s'en dégagent

Un territoire pluriel à la confluence de huit entités paysagères

Le premier volet du diagnostic souligne la valeur de **la diversité paysagère du territoire**, à travers des ambiances de plaines agricoles et de vallées humides.

Les différentes unités paysagères, entre ruralité et urbanité, plateaux et vallées, génèrent des identités locales fortes et un sentiment d'**appartenance** des habitants au territoire.

Celui-ci est structuré autours de **pôles différenciés** et d'un fonctionnement inter-bassin rendu complexe par la topographie des lieux et le maillage viaire.

Un territoire au coeur du corridor de développement « axe seine », à la trajectoire atypique

Le second volet du diagnostic traduit l'imbrication du territoire dans un **système urbain interrégional**, rythmé notamment par :

- des **moteurs historiques** de développement économique aux débouchés **mondialisés** ;
- un marché de l'emploi et résidentiel intégré dans un **contexte de flux grandissants** ;
- un **réseau d'infrastructures magistrales** orienté selon l'axe Seine.

La capacité d'attractivité du bassin d'emplois du territoire se confirme par la présence de **migrations domicile/travail**. On recense néanmoins une perte d'**attractivité** récente, qui se traduit par une diminution du nombre d'emplois.

L'économie se **tertiarise** progressivement en lien avec les emplois de services, en particulier au niveau l'axe Seine. Néanmoins, la tradition industrielle reste ancrée au territoire.

Dynamiques territoriales internes

Enfin, le diagnostic s'est attaché à décrire les évolutions de la **démographie du territoire**, dont la **mutation** se traduit par un ralentissement de l'attractivité des vallées au profit d'une urbanisation des plateaux. Un vieillissement de la population est observé sur tout le territoire.

L'économie de SNA demeure marquée par le poids de ses activités productives avec les secteurs **agricole, industriel et de la construction**, qui représentent près du tiers des **26 000 emplois locaux**. La présence d'industries de pointe conforte le positionnement historique du territoire dans le domaine de **l'aéronautique et de l'espace** avec la présence de grands groupes internationaux.

Sur le plan agricole, le bon potentiel agronomique des terres de la plaine de la Madrie et du Vexin a permis la spécialisation dans des productions locales pour les **céréales et cultures industrielles** (lin, betterave).

Enfin, le tourisme constitue également un volet d'activités important. Avec le **site de Giverny**, la fréquentation touristique de SNA apparait **remarquable** (630 000 visiteurs/an) et constituée d'une clientèle **nationale et internationale**.

Un bassin de population entre l'Ile-de-France et le Grand-Ouest

Le territoire se situe entre les régions de la façade maritime et l'Ile-de-France. On constate l'arrivée de nouveaux habitants principalement depuis celle-ci, et des départs en direction de l'ouest.

La population se répartit dans 61 communes. Néanmoins, deux habitants sur trois vivent dans les 4 pôles urbains : Pacy-sur-Eure, Les Andelys, Saint-Marcel / Vernon, Vexin-sur-Epte.

Une croissance résidentielle ralentie

L'augmentation du nombre de logements sur le territoire s'est accompagnée d'un phénomène de hausse de logements vacants et de perte d'attractivité des centres-bourgs.

Ces phénomènes questionnent la durabilité de la présence des services, équipements, commerces dans les centres historiques.

Un positionnement géographique favorable aux dynamiques économiques

Historiquement, les dynamiques économiques sont portées par les vallées (Seine, Eure). Elles présentent des fonctions économiques liées au transport fluvial et à la force motrice de l'eau. Les espaces du territoire ont développé des spécificités économiques propres :

- le Vexin se caractérise par une activité agricole, bâtiment / travaux publics et services,
- la vallée de l'Eure présente des fonctions économiques de distribution, de transport,
- la vallée de la Seine se caractérise par la conception-recherche, la gestion, la culture et les loisirs,
- le Vexin-Les Andelys par des fonctions de fabrication.

Aujourd'hui, les infrastructures de mobilité, telles que l'A13, offrent des opportunités pour le développement économique futur (Normandie Parc).

Une offre touristique reconnue et offrant des retombées directes pour le territoire

L'identité touristique du territoire est marquée par les trois sites d'appel : le Musée des Impressionnismes, la maison et le jardin de Claude Monet à Giverny, ainsi que Château Gaillard aux Andelys. L'attractivité touristique s'exerce sur un bassin d'échelle régionale et mondiale.

Les vallées sont un atout par les pratiques liées à l'eau (croisières, kayak, etc.) et de randonnées (vélo, pedestre, etc). De plus, le développement des haltes fluviales de Vernon permettra de mieux bénéficier du développement des croisières sur la Seine.

Un territoire à la confluence de plusieurs grandes entités paysagères

Le territoire présente une diversité d'ambiances paysagères (plateaux ondulés et ouverts, les vallées de l'Eure, de la Seine, les plateaux agricoles, les coteaux boisés, etc).

Le territoire de Seine Normandie Agglomération compte de nombreux éléments patrimoniaux remarquables reconnus au titre des Monuments Historiques (le moulin de Fourges, la vallée de l'Epte, Château Gaillard, etc) ou vernaculaires (lavoirs, moulins, etc).

Un développement urbain face à de nombreux défis environnementaux

En plus de disposer d'un patrimoine naturel riche, à préserver et à valoriser, le développement du territoire nécessite de répondre à plusieurs enjeux importants :

- maîtriser l'exposition aux risques technologiques et naturels,
- relever le défi énergétique en associant la diminution de la consommation à l'augmentation de la production locale,
- diminuer la dépendance alimentaire par le développement de productions de proximité (maraîchage, élevage, etc).

SNA UNE ALTERNATIVE DE DEVELOPPEMENT SUR L'AXE PARIS-NORMANDIE

AFFIRMER LA COHESION OUTRE-FLEUVE POUR UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRE, RESILIENT ET DURABLE

Au cœur de l'axe Seine, à quasi-équidistance du cœur aggloméré de la région capitale et de la métropole rouennaise, notre territoire s'inscrit dans l'un des plus puissants corridors de développement ouest européen qui trouve son débouché maritime au Havre. L'histoire de notre développement économique, de nos dynamiques d'implantations résidentielles, de nos patrimoines culturels et artistiques, de nos grands attracteurs touristiques se confond avec le développement de ce faisceau.

Cette dynamique puissante aux débouchés économiques mondialisés, aux flux intenses de biens, de personnes et de marchandises, s'appuie sur un réseau d'infrastructures magistrales tant en termes routier (A13, RN13, RD6014), que ferroviaire (Ligne Paris-Mantes-Rouen et tracé de la Ligne Nouvelle Paris Normandie) ou fluvial (trafic de marchandises et flux de croisiéristes).

Notre territoire jouit d'une réelle singularité dans cet espace au sens où il constitue désormais le dernier espace rural en tant que tel, contrairement, à ce qui existe en amont entre Paris et Mantes-la Jolie, en aval entre Louviers - Val-de-Reuil et Rouen.

Par ailleurs, si notre territoire a historiquement valorisé ce positionnement, force est de constater que depuis une vingtaine d'années, les dynamiques économiques et résidentielles induites se sont estompées comparativement aux autres territoires inscrits dans ce vaste corridor au sein duquel les concurrences s'avèrent exacerbées.

Nous souhaitons nourrir une nouvelle dynamique sur notre territoire en valorisant les flux qui le traversent au bénéficie de nouvelles valeurs ajoutées. Pour autant, nous souhaitons coupler cette ambition à la promotion d'une exigence qualitative qui

s'appuie sur nos spécificités patrimoniales et rurales et sur l'ambition d'une transition écologique forte du territoire.

En visant la singularité de notre territoire et de son modèle de développement au sein d'un espace en métropolisation croissante nous cherchons à traduire des valeurs partagées, socle de notre projet.

QUALITÉ

La première valeur réside dans l'ambition d'un développement qualitatif comme élément distinctif de notre modèle de développement, elle positionne les logiques patrimoniales en premier lieu mais implique également une exigence au travers de l'ensemble des champs du développement. La recherche de qualité implique :

- une maîtrise des développements urbains qui sont envisagés dans l'objectif d'un respect voire de l'amélioration de la qualité du territoire ;
- un niveau de développement économique à partir des moteurs à forte valeur ajoutée connectés aux réseaux métropolitains (tourisme, agriculture, industrie R&D, etc.)

PROXIMITÉ

Il s'agit par ailleurs, de miser sur l'échelle du territoire de SNA comme échelle de proximité et de solidarités.

Ainsi, tout en inscrivant le développement du territoire dans une logique de captation choisie des flux inter régionaux, il s'agit de conforter des espaces de vie organisés autour de bourgs polarisants aux identités et fonction différenciées. Dès lors, le maillage de villes et de bourgs apparaît comme un système reliant les différentes parties du territoire. Ces liens permettent de nourrir le sentiment de proximité vis-à-vis d'une échelle de projection régionale voire nationale.

Dans cette vision, le pôle vernonnais joue un rôle fédérateur pour l'ensemble du territoire notamment au regard de sa capacité à organiser les mobilités.

POROSITÉ

Si le territoire de SNA est inscrit dans des flux importants qui constituent une opportunité de développement, les relations avec l'extérieur sont envisagées à 360°.

Aussi l'ambition est de promouvoir un modèle d'organisation du territoire où chaque espace est en interaction forte avec les territoires voisins.

L'inscription du territoire de SNA dans des échanges multidirectionnels permet de développer une stratégie de captation choisie : vis-à-vis des investisseurs, des touristes et des habitants.

AGILITÉ

La durabilité de la dynamique de développement visée par SNA implique une capacité de résilience et donc une agilité du modèle de développement et d'aménagement. Celui-ci doit s'appuyer de façon privilégiée sur les qualités intrinsèques du territoire (ses filières d'excellence et ses différents secteurs).

Pour accroître l'agilité, l'ambition est de parvenir à une organisation de complémentarités internes entre les parties du territoire et les filières (agri/énergie, tourisme/commerce, industrie/énergie, etc.). Cette approche vise un développement durable (à tous les sens) qui tende également vers une autonomie d'approvisionnement accrue du territoire.

Une alternative de développement sur l'axe Paris – Normandie

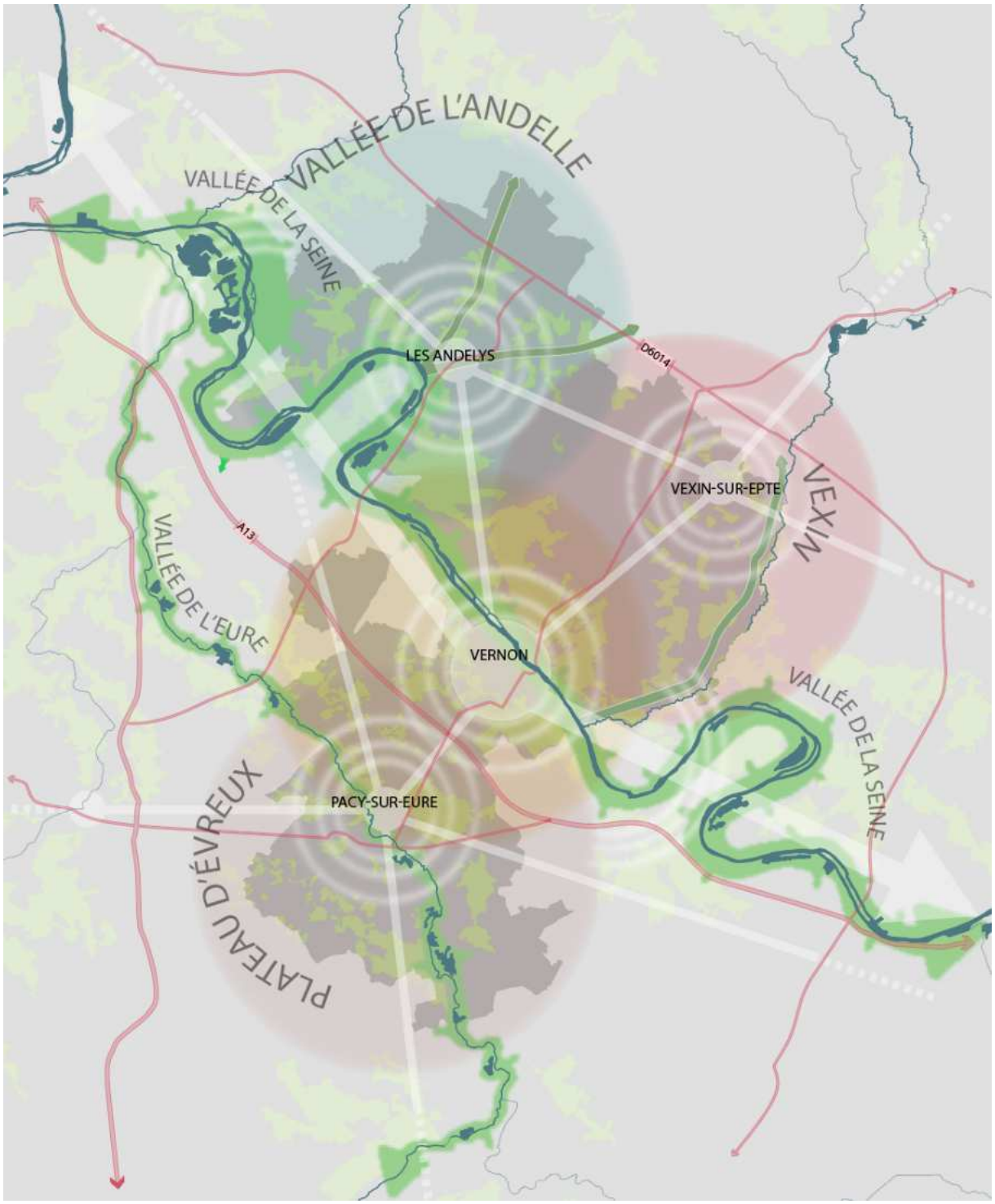

Maillage de pôles de proximité pour assurer une proximité des services et équipement et l'articulation avec les agglomérations voisines proches

Logique de bassins de proximité basée sur les ensembles géographiques – échelles de coopération avec les territoires voisins

Les vallées : sites majeurs de valorisation paysagère

Vernon : pôle d'appui pour l'inscription dans les échanges métropolitains

1. SNA cultive sa spécificité rurale normande aux portes de l'Ile de France

Notre ambition est d'affirmer la position du territoire de SNA en tant que porte normande de l'Ile de France. Situé entre la Métropole francilienne et l'Agglomération rouennaise nous souhaitons qu'il constitue un espace d'interface rural en contraste vis-à-vis des espaces urbains denses.

Il s'agit de préserver et de renforcer la qualité et la valeur patrimoniale de chacune des composantes de notre territoire en cohérence avec notre ambition de développement alternatif et d'aménagement équilibré et durable.

Tenant compte du caractère urbain de certaines parties du territoire, lié notamment à la présence de villes dans les vallées qui sont les points d'appui pour notre développement, nous visons à renforcer la valeur patrimoniale de ces espaces bâtis et à amplifier les interactions avec les espaces agricoles et naturels.

L'objectif est de traduire cette ambition en préservant et valorisant les différentes ressources patrimoniales de notre territoire :

- *Les espaces naturels porteurs de valeur biologique ;*
- *Les espaces ruraux vecteurs de l'identité rurale et porteurs de ressources locales ;*
- *Les espaces urbains qui reflètent la richesse culturelle, la qualité de vie et les activités économiques de notre territoire.*

1.1. Des trames éco-paysagères renforcées pour une qualité environnementale et une identité réaffirmées

La spécificité rurale de notre territoire implique la préservation et la valorisation de la qualité de ses paysages. Nous abordons cette exigence paysagère tant d'un point de vue esthétique et culturel qu'au regard des services écologiques que fournissent les paysages.

1.1.1. Les vallées : les sites majeurs de notre patrimoine paysager repositionnés au cœur de notre stratégie

Les vallées constituent la charpente paysagère de notre territoire. Elles sont le berceau de patrimoines urbains, architecturaux, culturels et naturels remarquables :

- vallée des impressionnistes de renommée mondiale pour l'une : la Seine,
- vallée royale, ancienne frontière de royaumes, pour l'autre : l'Eure.

Certains motifs paysagers ont acquis une renommée internationale et sont devenus de véritables archétypes (Giverny et les paysages impressionnistes, les falaises de craie de la vallée de la Seine, le château Gaillard...).

Elles constituent les sites d'attention prioritaires pour la mise en œuvre des objectifs de gestion et de valorisation qualitative de l'espace portés par notre projet de territoire.

Plus spécifiquement, affirmer la spécificité rurale et patrimoniale de SNA c'est poursuivre des objectifs ciblés pour ses composantes paysagères :

- Les coteaux et les pentes : le maintien des pratiques agricoles extensives afin de limiter l'embroussaillement ;
- Les fonds de vallée : la valorisation des zones humides et milieux aquatiques (berges des cours d'eau, étangs, marais et marécages, prairies, alignements arborés, etc.) ;
- Les espaces agricoles des plateaux : le maintien voire la restauration des prés-vergers en lisières de villages et de forêts ;
- Les espaces forestiers : le maintien des essences nobles (notamment chênes sessiles) et la gestion de lisières et des clairières par le maintien d'activités agricoles ;

- Les espaces bâtis composés à la fois d'ensembles urbains patrimoniaux (Vernon et la collégiale, Giverny et le Moulin des Chennevières, Gasny, Les Andelys, Pacy-sur-Eure, Croisy-sur-Eure, etc), et de monuments bâtis remarquables (Château Gaillard, Port Mort, Château de Ménilles, etc.) : le maintien d'usages et de fonctions vivantes (centralités commerçantes, accueil du public, etc.).

1.1.2. Amplifier la valeur des espaces agricoles et naturels en associant qualité paysagère et qualité environnementale

En appui à la valeur culturelle et identitaire des espaces paysagers de notre territoire nous souhaitons y associer la valeur biologique et ce, par la mise en place d'une trame verte et bleue à l'échelle de l'ensemble du territoire.

La trame verte et bleue est un élément de structuration et de connexion de notre territoire le reliant aux territoires voisins, à l'échelle régionale, voire inter-régionale.

La trame verte et bleue repose :

- Sur les vallées, qui associent des milieux aquatiques, des zones humides, des prairies et des bois :
  - d'une part, la Seine et l'Eure qui connectent ces milieux naturels à une échelle régionale,
  - d'autre part, l'Epte et le Gambon, qui assurent des connexions locales avec les territoires voisins.

  Pour chaque vallée, les objectifs de valorisation paysagère et environnementale sont spécifiques : les vallées de l'Eure et de l'Epte se distinguent pour la qualité des milieux aquatiques / humides et des prairies de coteaux, alors que l'axe de la Seine s'accompagne d'un corridor forestier.
- Sur la couronne forestière de l'agglomération vernonnaise, qui s'étend à la fois sur les coteaux en rive droite et en rive gauche et participe à la trame verte associée à la vallée de la Seine.
- Sur les vallées sèches secondaires, qui abritent des pelouses calcicoles et silicoles connectées aux pelouses présentes sur les coteaux des vallées : de Merey à Le Cormier, de Gasny à Vexin-sur-Epte, des Andelys à Ecouis, de Cuverville à Le Thuit ou de Cuverville à la Roquette.

  Ces vallées sèches assurent des liens écologiques vallées / plateaux et des liens entre notre territoire et les territoires voisins (vallée de l'Andelle, forêt de Lyons, plateau d'Evreux, etc.).

- Sur des trames éco-paysagères sur les plateaux, qu'il est nécessaire de reconstituer notamment en encourageant le développement d'espaces agricoles à forte valeur écologique et paysagère tels que les vignes, les vergers, les haies, l'agroforesterie, etc.

La préservation et la reconquête des fonctions biologiques converge avec l'objectif de résilience aux effets du changement climatique engagé par notre territoire. Ces espaces naturels (aquatiques, humides, forestiers et/ou végétalisés) facilitent la régulation des masses d'eau (par les effets tampon qu'ils peuvent assurer) et la régulation thermique (par les effets d'ombrage et rafraîchissant qu'ils apportent). Ils constituent, en outre, des puits à carbone majeurs.

1.1.3. Une singularité rurale confortée par des espaces de nature ordinaire facteur d'attractivité et de bien vivre

En écho à la volonté d'affirmer la spécificité rurale du territoire, l'ambition est de favoriser la présence du végétal et d'espaces de nature au sein des espaces urbanisés.

A travers cette présence forte du végétal, il s'agit de maîtriser voire minimiser les incidences du développement urbain sur les équilibres écologiques et faciliter l'adaptation aux effets du changement climatique. Pour ce faire, nous cherchons, à :

- maintenir et développer une plus forte présence du végétal et des espaces de pleine terre en milieu urbain qui constituent des milieux refuge pour la biodiversité et contribuent à la résilience face au changement climatique,
- protéger les espaces urbains exposés aux risques d'inondation (débordements des cours d'eau, remontées de nappes et ruissellements) par une gestion amont des eaux de pluie en milieu urbain et rural en lien avec la préservation et la restauration des trames verte et bleue ;
- encourager la gestion de l'eau privilégiant les principes de transparence hydraulique urbaine et l'infiltration sur place des eaux de pluie qui participent à la biodiversité et à la prévention des risques liés aux évènements pluvieux,
- soutenir les principes d'un urbanisme climatique.

1.1.4. Un cadre de vie rural qui concilie paysage, environnement et santé

Promouvoir notre spécificité rurale, c'est proposer un cadre de vie qui permette aux habitants d'avoir une vie saine. Aussi, nous portons une démarche globale de territoire de santé et de bien-être déjà engagée à travers le contrat local de santé.

Nous envisageons d'étendre cette approche à travers les objectifs d'aménagement du territoire et d'urbanisme par :

- la maîtrise de l'exposition aux risques naturels et technologiques :
  - risques liés aux inondations par crues et ruissellements dans les vallées, talwegs et sur les coteaux,
  - risques d'effondrement lié à la présence de cavités souterraines, particulièrement sur le secteur nord du territoire,
  - risques de chutes de blocs sur les falaises,
  - risques liés aux transports de marchandises aux abords des grandes infrastructures de transports, risques technologiques liés à la présence de sites industriels SEVESO (sur les communes de Bois-Jérôme-Saint-Ouen, Giverny, Heubécourt-Haricourt, Panilleuse, Pressagny-l'Orgueilleux, Saint-Marcel, Tilly, Vernon et Port-Mort) etc. ;
- la prise en compte des effets cumulés des changements climatiques sur les différents risques énoncés ci-dessus, notamment le risque d'inondation dû à l'élévation du niveau des cours d'eau et de la Seine.
- l'accès aux espaces naturels permettant aux habitants de se ressourcer et d'avoir des pratiques sportives (liens avec la trame verte et bleue, les réseaux cyclables, etc.) ;
- la qualité de l'air en prévoyant l'éloignement ou la protection des espaces habités vis-à-vis des sources de pollutions atmosphériques, il en est de même vis-à-vis des sources de nuisances sonores, le renforcement de la végétalisation des espaces urbains par des essences non allergènes et adaptées aux évolutions anticipées du climat afin de permettre la circulation et la filtration de l'air ;
- le développement de la biodiversité permettant aux écosystèmes d'être plus résilients ;
- l'amélioration de la sécurité liés aux déplacements : accès aux gares, itinéraires cyclables protégés, centre-ville/centre-bourg.

1.1.5. Révéler les patrimoines bâtis et paysagers de proximité

L'ambition d'un modèle de développement différenciant fondé sur la valorisation des éléments intrinsèques de l'identité rurale de notre territoire conduit à porter une attention particulière aux éléments patrimoniaux du territoire : les monuments reconnus, le patrimoine urbain et villageois du quotidien ainsi que la qualité de l'inscription paysagère des espaces bâtis dans les paysages ruraux de notre territoire.

Au-delà d'une préservation ou valorisation de l'existant, nous souhaitons engager une véritable reconquête de la qualité des paysages bâtis du territoire. Celle-ci doit s'appuyer sur :

- Les sites remarquables tels que Giverny (site classé et site patrimonial remarquable), La Chapelle Longueville (site classé), Vernon (site classé, site inscrit, et labellisé patrimoine du XXème siècle), Les Andelys (site classé) ou Croisy-sur-Eure fleuron du chapelet de petits bourgs pittoresques de la vallée de l'Eure ;
- Les ruines qui témoignent des anciennes fortifications liées à la frontière normande, située le long de la vallée de l'Epte ;
- Les châteaux dont la plupart sont classés Monuments Historiques et dont certains ont un caractère remarquable, tel que le château Gaillard situé sur les falaises de craie des Andelys, ainsi que les autres témoins de ce patrimoine castral (Port-Mort par exemple) ;
- Les églises aux matériaux diversifiés, pierre calcaire, craie et brique au nord, souvent classées Monuments Historiques et qui constituent des points d'appui pour une valorisation patrimoniale des centralités historiques de nos villages ;
- Le patrimoine bâti lié à l'eau : moulins, lavoirs, ouvrages des biefs, etc. particulièrement présent dans les vallées de l'Eure et de l'Epte qui doit être rendu visible et accessible ;
- Le patrimoine typique du Vexin telles que les fermes aux cours carrées et leurs portails monumentaux, les croix et les continuités de murets ;
- Le patrimoine néolithique telle que l'allée couverte de Dampsmesnil.

1.2. Des espaces ruraux ressources pour un développement résilient et équilibré

L'affirmation de la spécificité rurale du territoire de SNA s'appuie sur la mise en œuvre d'une stratégie de valorisation ciblée en faveur des espaces ruraux. Il s'agit de préserver les qualités intrinsèques des différents espaces ruraux (cultivés, des boisés ou bâtis) et de valoriser les services environnementaux, sociaux et économiques qu'ils fournissent.

1.2.1. Une ressource sol durablement préservée…

L'affirmation de l'identité rurale et le renforcement de l'attractivité du territoire de SNA s'appuie sur la valorisation de ses espaces ruraux et des services qu'ils rendent aux habitants : production de biomasse alimentaire et énergétique, stockage et séquestration du carbone, régulation des flux et de la qualité de l'eau, refuge et échanges des espèces, régulation des écosystèmes, protection contre les risques (érosion et inondations), etc.

Cet objectif implique une protection des espaces naturels, agricoles et forestiers vis-à-vis de l'artificialisation des sols. Dans cette perspective, nous visons un objectif ambitieux de diminution forte du rythme d'artificialisation des espaces au cours des vingt prochaines années.

Cette diminution progressive est envisagée en deux périodes de 10 années (2026-2036 et 2036-2046) au cours desquelles le rythme de l'artificialisation sera décroissant, dans le respect des objectifs de la loi Climat et Résilience.

L'urbanisation des espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2021 et 2030 sera réduite de façon à suivre l'objectif SRADDET connu à ce jour. Ainsi le rythme de l'urbanisation sera réduit sur la période 2021-2030 d'environ 47,9% par rapport à la période précédente et se poursuivra jusqu'en 2046 selon une trajectoire permettant d'atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette en 2050.

Malgré la priorité donnée à la densification et la reconversion des espaces urbains existants, l'ensemble des besoins en foncier ne pourront pas être entièrement satisfaits de cette matière. Des besoins résiduels devront être satisfaits en extension.

Le recours à l'extension de l'urbanisation sera alors privilégié pour le développement économique. En effet, ce recours au développement apparaît nécessaire au regard :

- des objectifs ambitieux d'équilibrage du rapport habitants / emplois sur le territoire,
- de la priorité donnée à l'activité économique comme moteur du développement futur,
- de la faiblesse des capacités de densification existantes au sein des espaces économiques existants.

En matière de développement résidentiel, une grande partie des besoins sera satisfaite par la mobilisation du foncier urbain existant : optimisation, densification, renouvellement.

Dans les cas d'extensions, celles-ci suivront les localisations prioritaires suivantes :

- Pour le développement économique : objectif de renforcement prioritaire des espaces économiques structurants existants ;
- Pour le développement résidentiel : objectif de renforcement prioritaire des pôles urbains.

1.2.2. …pour une production alimentaire diversifiée et en lien avec le territoire

Nous souhaitons engager une stratégie de développement endogène créatrice de valeur locale et contribuant à l'autonomie alimentaire qui s'appuie sur :

- La pérennisation des capacités de production locales en préservant les espaces agricoles et maintenant des capacités d'évolutions des sites ;
- Le développement d'espaces nourriciers notamment à proximité des espaces bâtis en constituant des ceintures de cultures vivrières (maraîchage, vergers, élevage de petites capacités, etc.) ;
- Le soutien à la diversité des agricultures en portant une attention particulière aux productions emblématiques de notre territoire : aire géographique des AOP (cidre de Normandie, Porc de Normandie, volailles de Houdan, volailles de Normandie), zones agricoles de proximité (périurbaines notamment) ;
- La montée en gamme et la labellisation des systèmes productifs territoriaux : réintroduction et développement des cheptels de races locales, labellisation de produits locaux ;
- L'accroissement de valeur ajoutée en accompagnant les capacités de production et de transformation locale pour l'approvisionnement de la restauration collective et des circuits courts ;

- L'accompagnement à l'installation de nouveaux producteurs notamment par la création d'Espaces Test Agricoles, et sur les bassins d'alimentation des captages sensibles et prioritaires, à la faveur de pratiques de type « biologiques » dans l'objectif double de protéger la ressource en eau et de contribuer à la réponse aux besoins alimentaires locaux ;
- La mise à disposition de parcelles à destination des habitants (via des jardins familiaux, espaces au sein d'entreprises ou des jardins partagés).

En appui au développement et à la diversification des productions, l'objectif est de structurer de réelles filières de transformation et commercialisation locale pour la restauration au foyer ou hors foyer : politique foncière ciblée en direction de certaines productions afin de favoriser les installations, notamment hors cadre familial (légumes, élevage en fonds de vallées par exemple), développement de l'agriculture biologique, création de plateformes d'approvisionnement et d'unités collectives de transformation, restauration pour les cantines scolaires et les restaurateurs locaux, magasins de vente directe dans nos villes ou à proximité de nos infrastructures routières principales (RD6014, RD 181, etc.).

1.2.3. … pour des espaces ruraux contributeurs à la transition énergétique

Nous poursuivons un modèle de développement résilient – vis-à-vis des effets prévisibles du changement climatique – et durable qui consacre une place importante au champ énergétique. En la matière, notre ambition est de supprimer notre dépendance énergétique, de réduire significativement nos émissions de gaz à effet de serre et d'engager un cercle vertueux local d'activités économiques qui s'appuie sur la valorisation respectueuse des ressources rurales de notre territoire.

L'atteinte de cette ambition est prioritairement portée par la réduction des besoins en énergie sur le territoire. Pour ce faire, nous mobilisons l'ensemble des champs de l'aménagement, de l'urbanisme et des mobilités pour y parvenir. Nous accordons également une place prépondérante à la préservation des milieux naturels pièges à carbone tels que les massifs boisés, les prairies et zones humides et les espaces de pleine terre de façon globale.

Pour autant nous envisageons de développer nos capacités de production d'énergie renouvelable en lien avec la spécificité rurale que nous défendons. L'espace rural présente un potentiel important de ressources énergétiques et sur notre territoire en particulier : solaire, éolien, bois-énergie, hydraulique, méthanisation ou bien encore géothermie.

Compte-tenu de ces potentiels et des objectifs de réduction des besoins énergétiques que nous poursuivons, nous visons d'atteindre en 2040 une couverture à 100% des besoins énergétiques du territoire par des énergies renouvelables.

De plus, la proximité d'agglomérations urbaines importantes nous offre des opportunités non négligeables de débouchés importants. Cette situation nous encourage à développer la production d'énergie locale de façon soutenue, même au-delà de nos propres besoins.

1.2.4. … pour des espaces ruraux protecteurs des ressources en eau

Notre objectif est d'assurer la disponibilité de l'eau potable de qualité en agissant tant sur la diminution des besoins en eau que sur le renforcement de la capacité du territoire à alimenter en eau de qualité ses habitants et ses activités économiques tout en préservant les espaces agricoles.

Nous entendons poursuivre et renforcer le travail déjà engagé avec les collectivités, les agriculteurs et les industriels du territoire en faveur de la préservation des bassins d'alimentation des captages. Il s'agit de poursuivre la mise en œuvre de " l'Animation sur les Bassins d'Alimentation de Captage", en travaillant avec les différents acteurs afin de limiter les rejets de polluants dans le milieu et améliorer la qualité de l'eau.

En parallèle de la protection de la ressource en eau, nous envisageons de renforcer les actions sur les économies d'eau afin de préserver également la quantité d'eau disponible, à travers :

- La sensibilisation des acteurs sur l'importance de limiter la consommation d'eau et, par conséquent, de réduire les prélèvements d'eau dans les nappes qui constitue un élément essentiel en faveur de l'adaptation au changement climatique ;
- La sensibilisation des utilisateurs permettant de limiter le gaspillage de l'eau en mettant en place des actions à destination du grand public telles que la distribution de récupérateurs d'eau de pluie ;
- La réduction des pertes d'eau sur le réseau communautaire de distribution de l'eau potable ;
- L'accompagnement à la conversion au bio des exploitations agricoles permettant de diminuer au fur et à mesure la menace de pollution qui pèse sur les nappes phréatiques ;
- L'infiltration de l'eau de pluie à travers les aménagements urbains durables ;
- La sensibilisation des utilisateurs sur le développement de solutions alternatives à l'usage de l'eau potable en mettant notamment en place des

actions à destination du grand public telles que la distribution de récupérateurs d'eau de pluie.

1.2.5. …pour des espaces ruraux accessibles et vecteurs de bien-être

Nous appréhendons la ruralité à travers une accessibilité accrue des espaces ruraux et naturels par les habitants. Ces espaces participent à la qualité du cadre de vie et à l'attractivité résidentielle, touristique et économique de notre territoire.

En lien avec les objectifs de développement touristique nous visons la mise en place d'un schéma de développement des mobilités douces (piétons, vélo et équestre).

La politique des voies vertes doit se poursuivre pour rendre accessible l'ensemble des sites emblématiques du territoire, en particulier les massifs forestiers et les vallées. L'objectif est de permettre aux habitants de s'approprier ces sites et de développer l'offre écotouristique du territoire.

A l'échelle du territoire du SCoT, le réseau de cheminements doux doit prendre appui sur l'axe de la Seine à vélo et de l'Eure à vélo (ainsi que sur le GR26) pour renforcer le maillage local à travers la création de boucles locales permettant la valorisation du patrimoine rural. Les vallées secondaires telles que la vallée du Gambon ou la vallée de l'Epte offrent des opportunités pour renforcer la découverte du territoire, les liaisons inter-vallées et la connexion de notre réseau avec celui des territoires voisins.

De même, les activités associées à l'eau (canoë, kayak, sensibilisation sur la faune et la flore aquatique...) doivent permettre la découverte du paysage local et de sa biodiversité.

2. SNA active les moteurs de développement métropolitain au bénéfice de tout le territoire

Nous portons l'ambition de conforter notre inscription dans les dynamiques puissantes portées par l'Axe Seine mais selon un très fort degré d'exigences quant à la nature et la qualité de notre développement. Pour créer de nouvelles richesses, nous devons nous appuyer sur un modèle urbain et économique différenciant et sur la valorisation accrue et raisonnée de nos ressources patrimoniales exceptionnelles. C'est effectivement sous le double prisme de la qualité de notre développement et de la valorisation de nos "moteurs internes historiques" que nous serons en capacité de nous singulariser en jouant "notre propre musique".

Selon ce degré d'exigences, il s'agira de mettre en exergue nos avantages comparatifs dans ce grand ensemble Axe Seine en segmentant nos offres afin de nous différencier et renouveler notre attractivité économique tout en assurant des offres résidentielles attractives pour les actifs qui occuperont nos emplois de demain.

Pour ce faire, nous devons mieux nous organiser en interne afin que l'ensemble de notre territoire, dans la pluralité de ses composantes et de ses ressources, suive cette stratégie pour tirer bénéfice de cette inscription dans l'Axe Seine.

2.1. Des moteurs territoriaux pour capter et diffuser les dynamiques économiques

Pour tirer pleinement bénéfice de notre inscription dans le corridor Axe Seine, nous souhaitons renforcer une armature hiérarchisée de points d'accroche pour capter les dynamiques métropolitaines et s'inscrire comme territoire d'innovation et d'expérimentation.

Cette armature doit favoriser la concentration et les synergies des offres urbaines, des savoirs et des savoir-faire indispensables à leur montée en gamme.

2.1.1. Le pôle vernonnais: une nouvelle manière de vivre la ville sur l'axe Seine

Le pôle urbain vernonnais constitue le premier point d'accroche et de captation des dynamiques économiques et résidentielles que nous souhaitons privilégier. A l'échelle de l'Axe Seine, cette ville à taille humaine constitue une alternative aux grands pôles urbains et nous souhaitons consolider son attractivité en jouant de sa qualité patrimoniale et de son urbanité renouvelée (numérisation, écologie urbaine, etc.):

- Les aménagements des espaces urbains et des espaces publics tournant davantage la ville vers son fleuve seront poursuivis via notamment l'aménagement des quais et la reconquête de friches. Cette ambition de ville durable se traduira par de fortes exigences en termes de sobriété énergétique, d'écologie urbaine et de smartgrids : place importante dédiée aux mobilités actives, végétalisation (jardins de ville et parcs urbains), réseaux intelligents pour l'éclairage public ou la qualité de l'air, etc.
- Le renouvellement de son offre résidentielle sera poursuivi en mixant les opérations urbaines "habitat-services" à l'instar du travail réalisé sur l'ancienne caserne Fieschi mais aussi en travaillant à la reconquête du bâti existant, tant dans les quartiers résidentiels que les quartiers d'habitat collectif.
- Son attractivité commerciale sera confortée en travaillant à la dynamisation du commerce de détail et de restauration dans l'hyper centre et en préservant les équilibres actuels avec l'offre de moyenne et grande distribution de périphérie présente sur Vernon et sur Saint-Marcel.
- Nous souhaitons également que notre principal pôle urbain soit la tête de pont du développement économique tertiaire du territoire à partir du

quartier de la gare de Vernon-Giverny. Il s'agira de faire de ce site un véritable pôle économique tertiaire associant l'implantation d'entreprises et d'espaces collectifs dédiées à la création-innovation (coworking, incubateur tertiaire, etc.) à une fonction de porte d'agglomération et du territoire pour les habitants, les actifs et les touristes. En complément, le parc du Virolet (sur Vernon - Saint-Marcel) est concerné par des objectifs de requalification et de densification dans le prolongement du réaménagement de l'avenue de Rouen et de la friche Fieschi.

Un traitement des bords de Seine et le long de la RD6015 en sortie de Vernon, vers l'Ile de France sera également un enjeu à fort potentiel à l'instar de ce qui a été engagé de l'autre côté de la ville sur l'entrée vers St-Marcel.

Le Plateau de l'Espace : un campus technopolitain au cœur des dynamiques de l'axe SEINE

Le Plateau de l'Espace est une composante à part entière du pôle vernonnais. Nous souhaitons consolider la vocation technologique et d'innovation du Plateau et conforter son rayonnement dans l'environnement technopolitain de l'Axe Seine en jouant du caractère exceptionnel du site et de la qualité de ses équipements.

Située en rive droite de Seine, il s'agira d'améliorer son insertion et sa connexion avec le pôle urbain vernonnais par une offre de mobilité repensée entre le cœur aggloméré et le Plateau. Cette articulation accrue contribuera à la lisibilité d'un "pôle d'urbanité vernonnaise" alliant : offre de logements, offre culturelle et sportive, qualité des services publics de l'enseignement, de la santé, etc. Nous souhaitons que la lisibilité de cette offre urbaine complète accroisse l'attractivité et la fidélisation des actifs et des jeunes sur notre territoire, voire les invite à y investir dans les années à venir.

2.1.2. Pacy-sur-Eure et Les Andelys : des pôles urbains qui renouvellent leur attractivité

Les pôles des Andelys et de Pacy-sur-Eure / Ménilles constitueront des points d'accroche complémentaires à celui de Vernon en développant les complémentarités pluri communales à leur échelle respective : Pacy sur Eure / Ménilles / Croisy et Vaux sur Eure, Les Andelys / Le Petit Andely / Vézillon / Le Thuit par exemple.

Contraints dans leur développement en raison de la rareté foncière et de la topographie, ces pôles poursuivront les efforts de renouvellement urbain en lien

avec la patrimonialité exceptionnelle de leurs sites : villes fluviales et d'eau, patrimoine architectural monumental, composition de paysages naturels et urbains remarquables, etc.

- Le pôle des Andelys, engage une diversification économique par la reconquête des tissus urbains existants : le centre-ville constitue le site prioritaire pour les activités de services commerciaux, industriels et touristiques (notamment par la requalification des friches industrielles : La Soie, Lecoq, etc.), les parcs économiques existants, le renouvellement des équipements publics. Il est ainsi nécessaire que la commune puisse maintenir ses activités productives. La diversification et la qualification du tissu local d'entreprises constituera un objectif complémentaire et structurant : développement d'activités tertiaires, offres de formation, etc. Notre ambition affirmée en termes d'économie touristique via la valorisation accrue des patrimoines naturels, bâtis et culturels exceptionnels de la commune seront poursuivis en préservant « l'âme » de ces lieux.
- A Pacy-sur-Eure / Ménilles, le développement du tissu de commerces et d'activités de services dans le centre-ville est la priorité. La zone d'activités à dominante industrielle démontre une attractivité certaine dont les opportunités de développement résident principalement sur la restructuration de certaines parties des sites ou zones existantes. Le site de l'ancienne fonderie notamment, pourrait s'avérer complémentaire à ce site via l'accueil d'activités artisanale ou tertiaire.

2.1.3. Vexin-sur-Epte (Ecos -Tourny) et Gasny : des pôles ruraux qui organisent leur complémentarité

Sur la partie véliocasse de notre territoire, il s'agira d'affirmer voire créer une organisation urbaine à même de fixer et capter à minima les dynamiques résidentielles et économiques selon un fort degré d'exigences qualitatives et respectueuses des identités « Vexin bossu - vallée de l'Epte ». En ce sens, les bourgs de Gasny, ceux de Ecos et Tourny sur la commune nouvelle de Vexin-sur-Epte constitueront des points d'appui privilégiés, et plus particulièrement sur la zone de Toisy à Gasny très prisée pour le développement des activités artisanales et commerciales de proximité avec l'Ile de France, stratégiquement et économiquement bien placée et donc à renforcer.

Ces ambitions économiques et touristiques seront couplées avec des politiques de renforcement voire de reconquête de l'attractivité résidentielle. Par ailleurs, des complémentarités et des partenariats avec les propriétaires ou opérateurs privés

pour le développement des activités économiques devront être renforcés pour faciliter l'accès et la reconversion de l'offre foncière de moins en moins disponible.

2.1.4. Des sites à haut potentiel économique au bénéfice de l'ensemble du territoire

Le renforcement des activités économiques existantes et à venir prend appui en priorité sur l'armature urbaine définie préalablement dans le cadre de l'optimisation, la restructuration voire le développement d'espaces urbains existants.

En complément à ces sites l'ambition est de développer une offre économique foncière et immobilière répondant à des besoins ciblés :

- Le Normandie Parc constitue le site d'appui prioritaire pour l'accueil d'activités inscrites dans les flux de proximité avec l'A13. Véritable trait d'union économique entre les deux vallées principales du territoire. Le développement de ce site et de ses abords est envisagé en lien avec sa forte attractivité et au bénéfice d'un rapport élevé en emplois, tout en maintenant une exigence écologique ambitieuse. Il est attendu un effet d'entraînement important pour le territoire par rapport à la mobilisation de ressource foncière.
- Les anciennes friches ou friches du territoire privées ou publiques telles que le site du CNPP, associant également l'ancien hippodrome de Saint-Marcel ou rexagri, présente un potentiel d'accueil par la mobilisation d'espaces déjà anthropisés s'inscrivant dans la continuité de la reconversion déjà engagée. Leurs situations au sein d'espaces naturels principalement boisés leur confèrent un positionnement favorable à l'accueil d'activités intégrées à leur environnement.
- Les sites de Toisy (Gasny) et d'Eco-Seine (Bouafles et Courcelles-sur-Seine) poursuivent la valorisation de leurs capacités notamment par l'accueil d'activités en lien avec les activités artisanales et commerciales plus locales.

Ce maillage de sites structurants est complété localement par l'optimisation et l'adaptation de sites de proximité.

2.2. D'une "économie monde"… vers un écosystème économique davantage territorialisé et local

Les grands secteurs de notre économie - agriculture, industrie, tourisme - s'insèrent dans des logiques de filières qui ont historiquement trouvé leurs clientèles et débouchés sur des marchés européens voire mondiaux.

Notre ambition est de favoriser l'hybridation des offres, et d'accroître la valeur ajoutée locale selon une logique de coopération accrue entre les acteurs. De plus, la territorialisation de ces filières (dans les modes de production, de transformation et de débouchés locaux) voire le développement de nouvelles "petites filières" nous permettra de mieux répondre à des enjeux et tendances sociétales fortes telles que : la recherche d'authenticité-typicité, la réduction de notre empreinte carbone, la contribution au respect de notre environnement et de nos paysages ou encore la recherche d'une alimentation saine produite localement.

2.2.1. Des productions agricoles à plus forte valeur ajoutée par la structuration de filières aux débouchés régionaux et locaux

Les débouchés de nos productions végétales sur les marchés européens et mondiaux, notamment à partir du port de Rouen, ont conforté notre vocation exportatrice de matières premières mais avec peu de valeur ajoutée locale faute de produits transformés localement.

Nous souhaitons capter les opportunités de valorisation par la transformation et/ou la recherche de débouchés locaux/régionaux à nos grandes filières végétales :

- labellisation, contractualisation, traçabilité destinées à l'alimentation humaine ou animale de nos céréales ;
- unités de première ou seconde transformation, notamment dans le Vexin en lien avec son orientation marquée sur les cultures industrielles et la valorisation d'axes structurants de transports (RD6014, RD181) ;
- filières non alimentaires biosourcées des produits ou sous-produits de nos cultures, notamment celles dédiées à l'éco-construction, aux éco matériaux pour l'industrie, l'industrie de l'emballage sans bien évidemment omettre la fibre textile pour l'habillement ;
- nouveaux marchés en lien avec les nouvelles tendances alimentaires (protéine végétale pour l'alimentation humaine par exemple).

Notre soutien à la structuration de ces grandes filières et filières locales (élevage bovin laitier ou viande, volaille, cuniculture, miel, production légumière, production cidricole, etc.) sera corrélé à la forte ambition de transition écologique et énergétique du territoire. Des modes de production, de transformation et de commercialisation écoresponsables seront mis en valeur et des ponts pourront être jetés vers l'économie sociale et solidaire et l'économie circulaire.

2.2.2. Des produits d'appel de notoriété nationale voire mondiale pour conforter notre écosystème touristique local

Notre volonté est de capitaliser et mettre en synergie nos grands attracteurs comme autant de produits d'appel pour assurer leur diffusion sur l'ensemble de notre espace communautaire et mettre en valeur des patrimoines plus intimistes mais tout aussi identitaires et révélateurs de notre richesse patrimoniale.

Il s'agira de poursuivre les aménagements assurant la valorisation et mise en scène des grands attracteurs associés à la Seine :

- tourisme "impressionnisme", bien évidemment du site de Giverny mais également d'autres sites tel le musée Nicolas Poussin de Les Andelys ou encore la mise en valeur des grands points de vue et paysages témoins du travail de ces peintres (Maison P.Bonnard) ;
- tourisme médiéval à partir du site remarquable de Château-Gaillard jusque Gasny-La Roche Guyon et valorisant notamment les patrimoines moins connus tels que les vestiges médiévaux du hameau de la Roque à Port-Mort ;
- tourisme fluvial via l'aménagement des quais pour les bateaux de croisières sur les sites de Vernon et de Les Andelys, ports de plaisance, hôtellerie flottante/Guingettes, etc. ;
- tourisme de nature via les itinérances et circulations touristiques sur l'ensemble de cet axe à l'instar des grands aménagements de la Seine à vélo et le GR2 en rive droite de Seine, les offres de stationnement (campings-caristes, etc.) ou des offres de services et de nouvelles mobilités.

La vallée de l'Eure offre un espace remarquable où les randonnées pédestre, équestre, canoë et le cyclotourisme méritent d'être valorisées sur l'ensemble de l'itinéraire selon une ambition d'attractivité régionale (depuis Chartres jusque sa confluence avec la Seine).

Le Vexin Bossu, de la vallée de l'Epte jusqu'à la vallée du Gambon, constitue un prolongement naturel du Parc naturel régional du Vexin Français. Ses grands paysages ouverts ou ses paysages plus intimistes de vallées, son patrimoine urbain et architectural associé à son histoire agricole et rurale (fermes fortifiées) en font un espace qui mérite d'être valorisé en complémentarité-articulation avec la vallée de la Seine pour un tourisme ressourçant de mise au vert.

Associées à ces grands attracteurs touristiques, nos principaux pôles urbains - Vernon, les Andelys, Pacy-sur-Eure - constitueront, à travers leurs offres urbaines des points importants de fixation des clientèles touristiques :

- palette d'offres d'hébergement et de restauration ;
- opportunité de création d'offres capacitaires du type espace de congrès - espace de séminaires- espaces de spectacles ;
- aménagements urbains (convivialité des places-placettes, urbanité des quais, itinéraires de déambulation, etc.) et signalétiques en cohérence avec cette volonté de renforcer la patrimonialité de ces villes.

Si ces grands attracteurs constitueront les "produits d'appel" et "portes d'entrée" touristiques du territoire, il s'agit de les mettre en réseau avec les autres aménités et patrimonialités du territoire. Notre volonté est bien qu'une réelle économie touristique se diffuse et assure la découverte d'espaces plus intimistes et/ou identitaires témoins de la variété de notre territoire. Cet objectif suppose un travail à venir dans la perspective de complémentarités et de relations entre les espaces du territoire :

- aménagements en faveur de l'itinérance douce faisant la jonction entre nos principales vallées ;
- mise en valeur touristique et culturelle de nos villages ;
- confortement de filières spécifiques associées à l'eau : pêche, canoé-kayak, plaisance, etc.
- coopérations entre les filières touristiques et agricoles locales dans une logique de valorisation de nos produits du terroir (points de vente, visites à la ferme, etc.).

2.2.3. Des activités productives qui se développent à la faveur de nouvelles filières d'écologie industrielle et territoriale

L'ambition est de s'appuyer sur les filières du territoire intégrées aux réseaux mondiaux pour développer un écosystème local au bénéfice de l'ensemble du territoire.

D'une part nous souhaitons nous appuyer sur la présence de cluster économique de référence au campus de l'espace dédié à l'innovation sur les activités de recherche, de formation et de production pour développer les nouvelles technologies dédiées à l'énergie ou encore au numérique (big data, sureté, etc.) :

- en lien avec la notion de ville durable et connectée et les technologies associées à la smart city et aux smartgrids, SNA et ses principaux pôles urbains pourront se positionner en tant que territoire "test et démonstrateur" des recherches appliquées qui sont développées sur le Plateau ;
- en lien avec nos objectifs ambitieux de "territoire 100% énergie renouvelable à l'horizon 2040", les expertises technologiques du Plateau pourront être valorisées dans des logiques de filières locales et plus globalement dans nos politiques publiques : hydrogène qui pourrait trouver des applications dans nos offres locales de mobilité mais également dans les offres de transports de marchandises notamment fluviales; transferts de technologies vers les énergies solaires ou de valorisation de la biomasse qui intéressent l'ensemble du territoire (bois-énergie, méthanisation à partir des coproduits ou sous-produits de notre agriculture), coopérations interfilières à nouer avec les expertises verrières et électriques développées par les entreprises localisées sur Les Andelys, etc.

Au-delà, nous envisageons développer de nouvelles filières d'écologie industrielle territoriale et d'économie circulaire, en accompagnant localement :

- le regroupement, la mutualisation des activités, ou l'échange de fournitures et services entre les entreprises pour faciliter l'émergence de chaînes de valeur structurées ;
- l'animation des réseaux d'acteurs économiques locaux pour la création de services communs innovants autour des économies circulaires, l'émergence de synergies sur la valorisation et l'échange de matières et d'énergies entre entreprises, le développement de la mutualisation – par

exemple : approvisionnements communs, services communs, partages d'équipements ou de ressources, etc. ;

- le recyclage (pour les déchets inertes notamment), le réemploi (par le développement de ressourceries par exemple) et la valorisation des biodéchets à des fins agroalimentaire ou énergétiques.

3. SNA renforce ses complémentarités territoriales pour un espace de vie cohérent et distinctif

D'essence rurale, notre territoire a su construire un modèle de développement urbain particulier permettant à ses habitants et ses actifs de trouver localement les offres d'équipements et de services nécessaires à leur vie quotidienne. C'est bien sur ce modèle qui s'organise à partir des principales polarités urbaines et trouve des relais encore puissants dans la proximité communale et villageoise (écoles, "dernier" commerce, service postal, etc.) que nous souhaitons nous appuyer pour consolider nos offres.

Outre la satisfaction des besoins individuels des habitants, ce maillage fin d'équipements et les dynamiques d'animations associées à ces équipements (qu'elles soient associatives ou publiques) seront les meilleurs garants de la poursuite voire l'amplification des mécanismes de solidarité sociale et intergénérationnelle encore vivaces dans notre territoire.

Complémentairement, la diversité de l'offre de logements, en termes de taille, de statut d'occupation et de typologies, pour permettre un accès à un logement de qualité pour tous sera le garant d'un parcours résidentiel complet sur notre territoire.

Notre ambition d'un territoire vivant et attractif pour les habitants en place, qui garde ses jeunes ménages et qui attire de nouveaux actifs travaillant localement ne pourra se concrétiser sans des efforts soutenus de structuration et de montée en gamme de ces offres et d'un effort particulier pour faciliter leur accessibilité pour tous. C'est la meilleure garantie pour donner chair à la ruralité vivante et solidaire que nous revendiquons pour les habitants de notre territoire.

3.1. Des espaces de vie qui organisent la proximité de l'habitat et des services

Le déploiement d'une offre performante d'équipements et services (offres éducatives, culturelles et sportives, sociales et médicosociales, commerciales, services publics régaliens, etc.) au plus près des habitants et à tous les âges de leur vie, passera par le confortement d'espaces de vie structurés. Ces espaces de vie organiseront les relations entre :

- une polarité urbaine à même d'offrir des équipements et services de niveau intermédiaire voire supérieur : enseignement secondaire, offre commerciale spécialisée de centre-ville-et de moyenne et grande distribution, offre hospitalière ou spécialisée de santé, équipements d'enseignement et de pratiques culturelles et sportives ;
- des offres communales et rurales dans la logique de soutenir une gamme de services de proximité et du quotidien : enseignement primaire, "dernier" commerce alimentaire, service public postal, offre de médecine générale, équipements polyvalents dédiés au lien social (salle polyvalente - salle des fêtes) ou activités sportives, etc.

3.1.1. Quatre espaces de vie à organiser

Notre volonté est que l'ensemble des habitants puisse accéder aisément et rapidement à ces offres sur notre territoire. En ce sens, nous souhaitons conforter quatre espaces de vie :

- **un espace de vie "vallée de l'Eure"** à partir de la polarité de Pacy-sur-Eure et s'articulant avec les offres de proximité des communes du tiers sud du territoire communautaire ;
- **un espace de vie "Vexin"**. A partir des petits pôles de Gasny ainsi que de Tourny-Écos, composantes de la commune nouvelle de Vexin-sur-Epte. Les fortes volontés locales de structurer à minima l'offre de services à partir de ces bourgs mériteront d'être soutenues compte tenu de la plus faible densité d'offre que sur le reste du territoire communautaire ;
- **un espace de vie "vallée de la Seine"** à partir du pôle urbain vernonnais (Vernon, Saint-Marcel, La-Chapelle-Longueville). Pour cet espace de vie, nous ne portons pas l'exigence de le faire rayonner sur l'ensemble du territoire. Pour autant, son potentiel de polarisation s'appuyant sur l'importance du nombre d'habitants, la présence d'offres supérieures (enseignement supérieur, offre hospitalière, diversité et densité de la

gamme commerciale et culturelle, etc.) qui lui confèrent des fonctions et un rayonnement particulier que nous souhaitons consolider et amplifier ;

- **un espace de vie " andelysien"** à partir de Les Andelys pour les populations en rive droite de Seine et à l'Ouest de notre territoire. Un effort particulier pourra être porté sur cet espace de vie avec un pôle qui doit faire face à un relatif déclin démographique et économique et à des enjeux de qualification et renforcement de ces offres servicielles (commerce, culture et sport). L'enclavement physique de ce site conteste également son rayonnement naturel sur son espace de vie (communes de Muids ou de Mesnil-Verclives par exemple) et il s'agira donc de consolider également les offres de proximité communale.

3.1.2. Des solidarités à renouveler pour faire vivre cette proximité

Le confortement de ces espaces de vie avec leurs logiques et problématiques propres s'appuiera sur l'affirmation d'un maillage hiérarchisé de l'offre en équipements, services et commerces permettant de renforcer les solidarités entre nos communes. Cet objectif de maillage doit être abordé en lien avec l'offre de mobilités afin de conforter l'accès à cette offre structurante par chaque habitant.

Aussi, il s'agit de :

- Prioriser le développement de l'offre commerciale au sein des pôles, et de développer de nouvelles formes de commerces à l'échelle des espaces de vie : commerce ambulant, points de livraison, digitalisation, etc.
- Rechercher l'équilibre territorial en réduisant les inégalités d'accès aux équipements: améliorer l'accessibilité des équipements structurants, développer et diversifier les offres par la mutualisation et la réversibilité, maintenir les équipements de proximité dans les communes rurales des espaces de vie ;
- Favoriser le regroupement de services dans un même lieu (Espaces France Services, Maisons de santé, multifonctionnalité de certains équipements tels les écoles, etc.) et l'itinérance de certains services pour aller dans les communes des espaces de vie (services publics itinérants, commerces itinérants, culture hors les murs…) ;

Enfin, les habitants de notre territoire s'orientent vers les pôles urbains proches – Evreux, Louviers / Val de Reuil et au-delà l'agglomération rouennaise – pour accéder à des équipements spécialisés de rayonnement régional qui n'existent pas sur le

territoire de l'Agglomération. En ce sens, il apparaît opportun de nouer des partenariats "à la carte" pour renforcer localement l'accès à ces offres (à l'instar du centre hospitalier Eure-Seine / Evreux-Vernon) notamment via les offres de mobilité régionale (cf. infra).

3.2. Un parc de logements renouvelé et diversifié pour pérenniser les équilibres démographiques

Un des objectifs majeurs de notre ambition de développement est la reconquête de l'attractivité résidentielle de notre territoire. Nous souhaitons que notre territoire maintienne, à minima, son niveau de population, voire que l'évolution démographique renoue avec la croissance.

Cette ambition se décline à travers une stratégie résidentielle adaptée qui vise :

- D'une part à mobiliser les leviers des politiques de l'habitat,
- D'autre part à activer des leviers d'aménagement du territoire et de développement urbain.

3.2.1. Faciliter l'accès au logement et fidéliser les ménages

Pour faciliter l'accès au logement par l'ensemble des publics, nous visons un objectif de diversification du parc de logements notamment à travers l'offre aidée proposée à la location ou à l'accession. Le développement de cette offre est envisagé en complément du renforcement d'une offre globale permettant de répondre aux parcours résidentiels nécessaires à la fidélisation des ménages sur le territoire en lien avec chaque stade de la vie.

Premièrement nous envisageons le développement du logement aidé comme un des leviers permettant de conforter la croissance démographique et l'attractivité résidentielle du territoire. Pour autant, cette offre doit se développer en priorité dans les secteurs et communes qui disposent d'un niveau d'équipements et de services adapté à la population. Cette offre permet également d'accompagner le rajeunissement de la pyramide des âges dans les communes qui connaissent un vieillissement démographique. Dans cette perspective, l'ambition est :

- de consacrer une part de la production de logements nouveaux à l'accession abordable à la propriété ;

- de privilégier, la production de logements locatifs aidés au sein du parc de résidences principales dans les communes pôles du territoire.

Secondement nous souhaitons répondre aux besoins liés à l'accueil et la fidélisation des familles et des actifs de type « secundo-accédants » permettant de conforter la relance de la dynamique démographique, soutenir le développement économique, et améliorer la mixité sociale et générationnelle.

Des opérations atypiques, avec cachet – à l'image de celles réalisées sur l'écoquartier de Fieschi – contribueront à améliorer l'attractivité du territoire vis-à-vis de ces publics. Dans ce sens, une attention particulière sera portée sur les potentialités de développement d'offre pour ces publics à proximité des deux gares reliant le territoire à l'Ile-de-France, à savoir dans l'hypercentre de Vernon et les alentours de la gare de Bueil.

Troisièmement, nous visons le développement et la diversification des solutions d'habitat adaptées au vieillissement et à la dépendance : dans l'offre nouvelle et dans le parc existant, dans les différents segments de l'offre (location / accession à la propriété, locatif privé / locatif social...) en priorisant les communes qui présentent une offre de services et de commerces de proximité.

L'adaptation du parc existant pourra se traduire par différentes actions : adaptation à la demande, intégration de logements adaptés en rez-de-chaussée, transformation de cages d'escaliers en résidences dédiées pour les seniors...

3.2.2. Mobiliser en priorité les capacités urbaines existantes pour répondre aux besoins résidentiels

Les différents besoins en logements (location, primo-accession, secundo-accession...) devront trouver réponse dans la reconquête et l'adaptation du parc existant.

Nous positionnons la mobilisation et le réinvestissement de l'existant au sens large (friches, dents creuses, bâti, parcelles faiblement bâties, bâti vacant ou amené à muter...) comme un gisement à mobiliser en priorité pour la réponse aux besoins résidentiels. La requalification du parc doit permettre de stabiliser le développement de la vacance dans les prochaines années, de garantir, renouveler l'attractivité du parc dans la durée et de contribuer à améliorer l'attractivité résidentielle du territoire.

En outre, pour accroître l'attractivité résidentielle du territoire, préserver les espaces ruraux et conforter l'accès par les habitants aux services, nous souhaitons que l'offre résidentielle se renforce en appui des pôles :

- en priorisant le développement de l'offre résidentielle dans les pôles du territoire ;
- en initiant la reconquête et la valorisation du parc résidentiel au travers :
  - de sa rénovation thermique (isolation thermique pour diminuer des besoins de chaud et de froid) en faveur d'une autonomie énergétique,
  - de l'adaptation des surfaces bâties existantes aux standards actuels et futurs (taille, présence d'extérieur, etc.) ;
- en engageant la reconquête des logements vacants dans les centralités urbaines et villageoises.

3.3. Des offres de mobilité rationalisées, mieux organisées et décarbonées

Dans notre territoire à dominante rurale et globalement peu dense, l'offre de mobilité pour accéder à l'emploi ou aux équipements et services au sein du territoire ou en dehors de celui-ci revêt une importance cruciale tant en termes d'équité sociale que de qualité de vie pour tous.

En ce sens, nous portons collectivement l'ambition de réduire les besoins en déplacements et de rendre ceux-ci plus propres lorsqu'ils sont nécessaires. Cela suppose des efforts coordonnés de nous tous et une pluralité de leviers seront mobilisés.

3.3.1. Des besoins de mobilité atténués

Tout d'abord, l'ambition que nous portons à travers ce projet vise un rebond de notre économie et par là-même un rééquilibrage entre le nombre d'emplois et d'actifs présent sur notre territoire qui sera à même de réduire les besoins de migrations alternantes domicile-travail avec l'extérieur très prégnantes sur notre territoire. Au sein de notre territoire, la diminution des besoins en déplacements est envisagée à travers le développement résidentiel et économique coordonné et préférentiellement réalisé à partir de nos polarités historiques. Enfin, nous souhaitons

pleinement intégrer dans nos offres d'infrastructures et d'équipements (réseau internet très haut Débit, espace de télétravail et de coworking, etc.) l'évolution des formes et rythmes de travail qui se traduit par une présence accrue des actifs sur le territoire.

3.3.2. Des offres de mobilité collective décarbonées à l'échelle de SNA et pour entrer-sortir du territoire

Ensuite, il s'agira de renforcer des offres de mobilité collective décarbonées (GNV, électricité, hydrogène) en travaillant selon plusieurs logiques complémentaires :

- l'aménagement multimodal de nos gares, tout particulièrement celle de Vernon-Giverny, qui constitue un atout considérable pour l'attractivité de notre territoire. Son accessibilité multimodale (véhicule personnel, transports collectifs, itinéraires doux, taxis, etc.), la qualité de sa desserte ferroviaire (nombre de dessertes et cadencement des trains, création d'une troisième voie, politique tarifaire attractive, etc.) couplées au développement économique tertiaire de ce quartier sont des enjeux majeurs partagés par nous tous. Complémentairement d'autres gares situées sur notre territoire (Bueil sur la Ligne Paris - Caen) ou à proximité immédiate (Bonnières, Gaillon-Aubevoye sur la Ligne Paris - Rouen) relèvent dans une moindre ampleur des mêmes enjeux ;
- dans cette logique de portes d'entrée-sortie du territoire, les offres de rabattement couplées avec des offres multimodales telles que le projet de Pacy-sur-Eure (parkings de covoiturage et desserte en transports collectifs) pourront complémentairement être promues à partir du réseau routier magistral et/ou pour accéder aux gares périphériques : sortie autoroutière A13, RN13, RD 6014, RD181, RD1, accès à la gare de Bonnières sur Seine, etc.
- à l'échelle de SNA, les offres de mobilité inter bassins de vie mériteront une attention spécifique. Si des lignes régulières existent déjà dans une logique de rabattement vers Vernon, les projets économiques importants que nous portons (Normandie Parc à Douains, développement touristique du territoire) nécessiteront de revisiter nos offres en direction des actifs de ces espaces économiques et des clientèles qui les fréquenteront. L'exemple de la navette touristique mise en place entre la gare de Vernon et Giverny est une illustration concrète de cette volonté.

3.3.3. Des solutions "à la carte" et différenciées pour nos secteurs ruraux

Il s'agira ensuite de proposer des solutions de mobilité innovante pour nos secteurs ruraux dans une logique de rabattement vers les pôles de nos différents bassins de vie : Pacy-sur-Eure, Les Andelys, Ecos-Tourny pour la commune nouvelle de Vexin-sur-Epte.

Dans ces logiques de proximité, il s'agira de mettre en place des solutions "à la carte" et le cas échéant spécifiques à chaque territoire de proximité : structuration de l'autopartage et/ou du covoiturage, développement des liaisons et services de mobilité douce inter-villages, transport collectif ponctuel pour accéder à des équipements spécifiques (jours de marchés ou manifestations culturelles par exemple), mobilité des services et non des publics en secteur rural.

L'intermodalité à partir des modes doux vers les transports collectifs (bus notamment) apparaît également comme une stratégie de rabattement que nous souhaitons développer.

3.3.4. Des offres de mobilités actives à renforcer et des offres innovantes à imaginer

Le trafic routier automobile, outre ses impacts sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique, se traduit également par une perte de qualité de vie en raison de la congestion de certains axes : franchissements et/ou circulations en vallées complexes voire parfois dissuasifs, notamment dans le pôle urbain vernonnais.

De fait, nous portons collectivement l'ambition de faire évoluer radicalement nos offres de mobilité, prioritairement dans le pôle urbain vernonnais mais également dans les autres polarités du territoire à travers le cas échéant de démarches innovantes ou expérimentales :

- le développement de l'offre en faveur des mobilités actives (piétons et vélos notamment) est envisagé via la poursuite et l'amplification des aménagements que les collectivités locales ont engagé : véloroute Seine à vélo, intérêt pour ce type d'infrastructure en vallée de l'Eure, transformation de certains axes routiers en réel boulevard urbain (telle la RD6015 dans sa traversée du pôle vernonnais) ;
- une réflexion collective sur des plans intégrés de déplacements à l'échelle de ces polarités qui pourront interpeller une pluralité de leviers : plans de circulations routiers/doux et de stationnements, plan de déplacements

inter-entreprises et au sein des principales administrations, réflexion sur les horaires d'ouverture de certains équipements, etc.

- une réflexion prospective sur de nouvelles mobilités à l'horizon des vingt prochaines années : nouveaux modes de franchissement de la Seine à Vernon (navettes fluviales, téléphérique ou autres solutions couplées avec des parking de rabattement), développement du véhicule autonome à l'instar de l'expérimentation Nimféa entre Vernon et Giverny, généralisation des offres collectives et individuelles de mobilité routière entièrement décarbonées (véhicules électriques, hydrogène, GNV), etc.

Tableau de correspondance

Le champ des orientations générales et objectifs du PAS introduit dans le code de l'urbanisme par l'article L141-3 du code de l'urbanisme au 1er avril 2021

CONTENU REGLEMENTAIRE DU PAS	OBJECTIFS DU PAS
« Objectifs de développement et d'aménagement à horizon de 20 ans »	SNA une alternative de développement sur l'axe Paris-Normandie, p6
« Synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent »	pp.4 et 5
« Objectifs d'équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales »	2.1. Des moteurs urbains pour capter et diffuser les dynamiques économiques, p.23 3.1 Des bassins de vie qui organisent la proximité et assurent la montée en gamme des offres, p.33
« une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols »	1.2. Une ressource sol durablement préservée, p. 16 3.2.2 Mobiliser en priorité les capacités urbaines existantes pour répondre aux besoins résidentiels, p.36
« les transitions écologique, énergétique et climatique »	1.1 Des trames éco-paysagères renforcées pour une qualité environnementale et une identité réaffirmées, p.12 1.2 Des espaces ruraux ressources pour un développement résilient et équilibré, p.16
« une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie »	3.1 Des espaces de vie qui organisent la proximité de l'habitat et des services, p.32 3.2 Un parc de logements renouvelé et diversifié pour pérenniser les équilibres démographiques, p.32 3.3 Des offres de mobilités rationnalisées, mieux organisées et décarbonées, p.37
« une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux »	1.2.2 …pour une production alimentaire diversifiée en lien avec le territoire, p.18 2.2.1 Des productions agricoles à plus forte valeur ajoutée par la structuration de filières aux débouchés régionaux et locaux, p.27
« respectant et mettant en valeur la qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages »	1.1 Des trames eco-paysagères renforcées pour une qualité environnementale et une identité réaffirmées, p.12